

MAIRIE

de

CROISY SUR EURE

Délibération
CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL
Le samedi 15 décembre 2018

Présent : Jean Michel de Monicault, Luc BAUDRY, Marcel BOUCHER, Cyril GARREAU, Hervé MOINET, Jacky SABOURIN, Julie TACCOEN

Pouvoirs : Marie-Annick LE BOURNAULT à Jean Michel de Monicault

Absents : Ariane de LAVILLEON, Jean François CARRIERE

Nombre de conseillers en poste : 10
Nombre de présents : 7
Nombre de pouvoir : 1
Nombre de votants : 8

Le quinze décembre deux mil dix-huit à onze heure, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Michel de Monicault, maire.

Date de convocation : le mercredi 12 décembre 2018

ORDRE DU JOUR :

✓ **Nomination d'une ou un secrétaire :**

1. **Approbation du compte rendu du 07 décembre 2018**
2. **Point financier, emprunt relais pour paiement des facturations des travaux aux entreprises.**
3. **Délibération du conseil municipal autorisant l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB numéro AB274**
4. **Question diverses**

✓ **Nomination d'un secrétaire :** Jacky Sabourin

1. **Approbation du compte rendu du 07 décembre 2018 :** le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de conseil du 07 décembre 2018
2. **Finances : emprunt relais pour paiement travaux aux entreprises.**

Le maire expose aux conseillers la situation suivante :

- Les travaux de voirie consistant à la réalisation d'une voie douce depuis Ménilles jusqu'à l'église de Croisy, vont se terminer dans quelques jours.
- Le devis des travaux suite à appel d'offre se monte à 103 351.80 € TTC. La facturation nous sera établie d'ici la fin de l'année et avec une forte probabilité d'un montant légèrement supérieur intégrant des suppléments.
- Après analyse des fonds de notre trésorerie, il nous reste environ 30000€ en caisse qui ne nous laisse pas la possibilité d'honorer la facture de TPN en attente du versement des subventions qui sera consécutif à la justification du paiement par la trésorerie.
- Les factures d'achat de la bande de terrain de Mme Van Lith et les honoraires du notaire feront également partie des montants à payer.
- Compte tenu de ce manque de trésorerie ne nous permettant pas d'honorer les factures qui seront consécutives au versement des subventions (80%) (DETR, Département, SNA), il nous faut faire appel à un emprunt relais.

Après consultation des propositions bancaires, le maire, propose de réaliser un emprunt au Crédit Agricole de 90 000 € remboursable sur deux ans, s'établissant comme suit :

Montant du financement proposé :		90 000		Euros		
Financement sur une durée totale de 2 ans, avec paiement du capital in fine						
	Trimestrialités		Semestrialités		Annuités	
	Taux	Echéance	Taux	Echéance	Taux	Echéance
Première échéance à 90, 180 ou 360 jours	0,70%	157,50	0,84%	378,00	0,84%	756,00
Autres échéances différées	0,70%	157,50	0,84%	378,00		
Dernière échéance : capital et intérêts	0,70%	90 157,50	0,84%	90 378,00	0,84%	90 756,00
Frais de dossier :		75 €				

Cette ligne de financement peut faire l'objet de remboursements anticipés, sans pénalités, moyennant un préavis de 30 jours.

Le maire met au vote la délibération suivante :

Le conseil, après avoir entendu les explications du maire concernant la nécessité de réaliser un emprunt relais (avance de subvention) pour pouvoir honorer le paiement des factures de travaux de la voie douce entre le pont de l'Eure et le centre du village sans versement des subventions, et après avoir délibéré, vote à l'unanimité les décisions suivantes :

- commune accepte la proposition du Crédit agricole pour un emprunt de 90 000€ sur une durée de 2 ans avec paiement du capital in fine suivant le tableau présenté ci-dessus (taux de 0.70%, échéance trimestriel (157.50€) et solde de l'emprunt (capital et intérêt) de 90 157.50 €. avec possibilités de remboursements anticipés, sans pénalités, moyennant un préavis de 30 jours. Frais de dossier 75 €.
- Le conseil donne pouvoir au maire de signer au nom de la commune le dossier de financement et prendre toutes les décisions qui en découlent.
- Le conseil vote la création d'une DM (7) pour inscrire au BP 2018 la recette d'emprunt de 90 000€ et en dépense les frais de remboursement (157€ d'intérêt et les frais de dossier de 75 €)

3. Acquisition de la parcelle cadastrée section AB 274.

Par délibération du 07 septembre 2018, le conseil municipal a donné son accord pour la signature d'une convention d'achat d'une parcelle de terrain longeant la route départementale RD65 d'une largeur de 4.5m de largeur dans un terrain cadastré AB 50 appartenant à Mme Van Lith.

Après bornage de ce terrain par la SELARL GEODIA Conseils comme convenu et approbation du vendeur et de l'acheteur sur ce bornage, les services du cadastre a établi le document de modification parcellaire cadastré du terrain (AB 50) en deux parcelles l'AB 275 conservée par la propriétaire et l'AB 274 (147 m²) cédée à l'achat de la commune. Cette division fait l'objet du plan cadastré joint à la présente délibération.

Le conseil après délibération, renouvelle l'intention d'acquisition de la parcelle AB 274 et vote à l'unanimité l'achat de cette parcelle (AB 274 de 147 m²) suivant plan cadastré joint, pour une valeur de 3000€ net vendeur. Il donne le pouvoir au maire de signer l'acte notarié d'acquisition.

Certifié exact

Le maire :



Jean Michel de Monicault

Annexe à la délibération du 15 décembre 20018
Plan de cadastre parcelles AB 274 et AB 275

CROISY SUR EURE (EURE)

Lieu-dit : Le Village

Propriété de Mme VAN LITH Elisabeth

Cadastre : Section AB n° 50 pour 65a25 avant division

PLAN DE DIVISION - BORNAGE

Echelle : 1/200

Superficie mesurée : 147m²

Coordonnées des points juridiques (RGF93
- CC49)

Point	X	Y
A	1579429.99	8204678.88
B	1579475.82	8204700.95
C	1579486.03	8204707.26

LEGENDE

○	Borne nouvelle	— —	Closure privée
●	Borne ancienne	— —	Closure mitoyenne
PB	Pieu Bois	— —	Mur privatif
PC	Pieu ciment	— —	Mur mitoyen
CLPB	Closure Pieu Bois	— —	Reapplication cadastrale
CLPF	Closure Pieu Fer		




 M. Le Maire

NOTA : Ce plan est indissociable du Procès-verbal n° 279778B261018

GEODIA CONSEILS
 SELARL de Géomètres - Experts
 987 rue de Cocherel
 27000 EVREUX
 Téléphone 02 32 33 31 46
 Télécopie 02 32 33 00 10
 26 Octobre 2018